

« PSE magasins / SAV / ARL / ESPERA »

2^{nde} REUNION DE NEGOCIATION !

En réunion « visio » avec toute la contrainte et la discipline que cela impose, cette 2^{nde} réunion de négociation a permis dans un 1^{er} temps de reprendre le projet amendé des négociations de la réunion du 14 octobre puis de poursuivre les négociations et ainsi de convenir que :

- Les catégories professionnelles sont présentées par établissements/sites afin d'en permettre au plus juste une application des mesures et des critères d'ordre de licenciements
- L'ensemble de la population dite « éligible » est enfin déterminée par entités et la communication aux Organisations Syndicales des statistiques sociales (catégories socio professionnelles, genres, tranches d'âges, ancienneté) permettra d'appréhender plus finement l'ajustement des mesures au regard des attentes des salariés
- La 1^{ère} étape du déroulement du plan (la période de volontariat) s'entendraient **sur 3 mois** et non plus sur 2 mois, avec comme réflexion d'un allongement supplémentaire proportionné à la poursuite de la crise sanitaire début 2021 (confinement « ter »), et une adaptation de cette phase aux jalons de fermetures des CDR SAV et des activités logistiques décalées
- Les précisions sur la procédure à la *mobilité volontaire externe* (projet identifié ou finalisé dont une formation de reconversion professionnelle) et son examen par l'EIC, les modalités de rupture et délais d'acceptation, etc
- Le rôle du COMIVAL (Comité de Validation) et la participation d'observateurs représentants des salariés
- Les précisions sur le *Congé de Reclassement volontaire* d'une **durée de 12 mois** porté à **18 mois** pour les salariés de + de 50 ans et/ou reconnus Travailleurs Handicapés

L'AVIS DE LA CFTC AUCHAN RETAIL FRANCE

A ce stade de la négociation, vos négociateurs CFTC ont interpellé et souhaitent poursuivre la négociation, en connaissance plus fine de la population concernés et des attentes sur :



- Une meilleure rémunération pendant le *Congé de Reclassement Volontaire* aujourd'hui porté à **70% de la rémunération brute annuelle** (équivalent à 84% du net) : **un effort financier supplémentaire à la portée de l'Entreprise est encore possible**
- L'acquisition de droits à CP durant cette période
- Une grille d'indemnités de départ volontaire supra légale plus resserrée (meilleure prise en compte de l'ancienneté) et bonifiée quel que soit le statut (employé, AM et cadres) : **la direction a fait un pas sérieux mais trop global et éloigné de différentes situations des salariés concernés dans des sociétés et activités très diverses**
- Des aides financières adaptées et conséquentes à la reconversion professionnelle : **permettre ainsi une reconnaissance qualifiante, diplômante, certifiante**
- Des aides à la mobilité géographique au moins équivalente à celles du précédent PSE (prise en charge de frais de notaire, meilleur accompagnement du conjoint, indemnités de déplacements : **attentes légitimes et nécessairement revalorisées au coût de la vie**
- Des « *vie ma vie* » et *périodes d'adaptations* crédibles (plusieurs mois), avec des formations sérieuses et adapté, ainsi qu'une période de 2 mois du délai de réflexion pour une proposition de reclassement afin de favoriser la mobilité interne : **réussir une reconversion professionnelle en interne est incontournable et s'inscrit dans une démarche RSE au cœur de la vie de l'Entreprise**
- Un principe de substitution à construire autour des compétences et sans limite géographique... : **une attente forte et devant satisfaire à des projets professionnels**
- Un EIC au service de tous enfin démarré
- En attendant la prochaine négociation sur les mesures d'âges.....**le 19 novembre !**